

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017 A 20H**

Etaients présents : Yvette GESLOT, Alexandra LEDUCQ, Eugénie LEFEBVRE, Pascal POYER, Serge SEGISMONT, Serge HEBERT, Vincent KOLLMANNNSBERGER, Arnaud LEPOIL, Magali ROBERT, Bruno VILLERS,

Absents représentés : Jean-Raymond BREELE,

Absents excusés : Virginie DUFOUR,

Date de convocation : 06/04/2017

Date d'affichage : 06/04/2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Pascal POYER, Le Maire.

Serge HEBERT a été élu secrétaire de séance.

**PRESENTATION DES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU PLUi DE LA CU GPSEO**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12,

VU la délibération n° CC\_2016\_04\_14\_22 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

VU la délibération n° CC\_2016\_04\_14\_23 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,

VU la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la conférence intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) lors du conseil communautaire du 23 mars 2017,

VU la présentation des orientations générales du PADD envisagées telle que transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal et formalisée dans le document ci annexé,

CONSIDERANT QUE le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du PADD a notamment porté sur les points rappelés en annexe.

CONSIDERANT QUE les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte, notamment, les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population,

Entendu l'ouverture du débat par Monsieur le Maire invitant les membres du conseil municipal à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi envisagées.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,**

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'ouverture du débat au sein du conseil municipal qui ont permis aux conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées (cf annexe).

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 25 avril 2017

Publiée le : 27/04/2017

Le Maire,  
Pascal POYER

Transmis au contrôle de légalité le : 28/04/2017  
Le Maire de La Ville certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-11 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



A blue ink signature of Pascal Poyer is written over a circular official stamp of the Mairie de La Ville de Perdreauville.